

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt février, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 20 février 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT.

Etait excusée :

Jacqueline BORNE

Etait absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2026-02-27 / 7	Régularisation foncière : échange sans soulte de parcelles sises avenue Alain Goldfeil
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Madame le Maire expose l'opportunité de régulariser la situation de la propriété de la retenue d'eau située sur la parcelle cadastrée section E n° 980 appartenant à Monsieur Gilbert Faucher en échange d'une partie des parcelles cadastrées section E n° 321 et 635 appartenant à la commune.

Considérant l'accord amiable intervenu avec Monsieur Gilbert FAUCHER.

Considérant l'intérêt de la commune de procéder à cet échange foncier qui permettra de régulariser une situation ancienne et de faciliter la gestion de cet espace.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 19 septembre 2025,
Vu le plan cadastral,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	0	0

APPROUVE la régularisation foncière consistant dans un échange sans soulte des parcelles suivantes :

Parcelle	superficie	zonage	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
E 980p (f)	6077 m ²	Apzp	Gilbert Faucher	Commune Mauriac
E 321p (b)	5669 m ²	Ntzip	Commune Mauriac	Gilbert Faucher
E 635p (c)	192 m ²	Ntzip	Commune Mauriac	Gilbert Faucher
E 635p (d)	229 m ²	Ntzip	Commune Mauriac	Gilbert Faucher

DIT que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents à cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 27 février 2026

Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 015-211501200-20260227-DELB20260227_7-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 015-211501200-20260227-DELB20260227_7-DE



7300-L-SD



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 19/09/2025

**Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme**

Pôle d'évaluation domaniale
2, rue Gilbert Morel
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme

Mél. : ddfip63.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Stéphanie GINET
Courriel : stephanie.ginet@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 12 84 88 27

à
Madame le Maire
Place George Pompidou
15200 MAURIAC

Réf. DS : 25371543
Réf. OSE : 2025-15120-53101

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une emprise d'environ 6 000m² dans le cadre d'un échange.

Le 16/07/2025, vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale, pour une demande d'avis concernant la valeur vénale d'une emprise d'environ 6 000m² issue de la parcelle E 321 dans le cadre d'un échange avec la parcelle E326.

La valeur vénale de ce bien est estimée à 6 600 € (HT), soit 1,1€/m².

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Stéphanie GINET

Inspectrice des Finances publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur